



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 126481

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'augmentation des contrôles de l'URSSAF concernant notamment les chèques vacances dans les officines de pharmacie. L'URSSAF signale que la contribution doit faire l'objet d'un accord collectif alors que la convention collective de la pharmacie d'officine prévoit dans son accord du 24 juin 2002 étendu par arrêté du 26 mars 2003, la mise en place optionnelle des chèques vacances. Il lui demande de bien vouloir le renseigner exactement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126481

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 369

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)